



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU LUNDI 24 JUN 2024 A 18H30**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 24 juin 2024 à 18h30, salle du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absents : 4

Date de la convocation : 20 juin 2024

Début de séance : 18h35

Fin de séance : 19h05

Etaient présents : Mmes et MM., Anne PONIATOWSKI, Maire, Michel BELGUIRAL, Jean-Benoît HUGUES, Dominique DELAIRE, Claire NOVI, Isabelle ACHARD, Pascal OFFRE

Absences excusées : Laurent FERRAT (a donné procuration à Claire NOVI)
Mounia BANDERIER-ZAHIR (a donné pouvoir à Jean-Benoît HUGUES), Alexandre BRAGLIA (a donné pouvoir à Pascal OFFRE), Jean RENO (a donné pouvoir à Anne PONIATOWSKI)

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. Validation du délai de convocation d'urgence en vertu de l'article L.2121-11 du CGCT
2. Information des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mai 2024
4. Décision modificative n°2
5. Informations diverses

1. VALIDATION DU DELAI DE CONVOCATION D'URGENCE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2121-11 DU CGCT

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

2. INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DEPUIS LE 29 MAI 2024

Décision n°2024-06 : Convention d'occupation temporaire des équipements de la piscine du Country Club avec l'association Les Baux Loisirs

Décision n°2024-07 : Demande de subvention auprès de la DRAC Paca pour travaux complémentaires d'entretien d'urgence du Donjon du Château des Baux-de-Provence

Décision n°2024-08 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour travaux complémentaires d'urgence (phase 2) du Donjon du Château des Baux-de-Provence

Décision n°2024-09 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'Aide de la Forêt Communale 2024

Décision n°2024-10 : Convention de partenariat entre la Commune et l'Association Kolybree – Nuits Dorées, samedi 24 août 2024

3. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Anne PONIATOWSKI

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Pascal OFFRE.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29.05.2024 à l'approbation des membres du conseil municipal. Celui-ci, n'apportant pas de remarque, est adopté à l'unanimité. Il est signé par le Maire et par le secrétaire de séance.

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : Anne PONIATOWSKI

Délibération n°2024-46

Vu la décision de la Cour d'Appel de Lyon en date du 06 juin 2024 dans le cadre du contentieux entre la Commune et la SARL Cathédrale d'Images,
Considérant le solde déjà réglé par la Commune à la SARL Cathédrale d'Images,
Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant des indemnités versées à la SARL Cathédrale d'Images suite à la décision de la Cour d'Appel de Lyon du 06 juin 2024 telles que détaillées comme suit, sous réserve de l'application d'une éventuelle créance de restitution au titre des intérêts déjà versés, qui viendrait réduire ce montant.



Madame le Maire expose donc au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les affectations budgétaires du budget principal afin de tenir compte de différentes évolutions intervenues après le vote du budget primitif qui ont une incidence financière.
Elle propose à ces effets la décision budgétaire modificative n°2 au BP 2024 :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-65888 Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	700 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	700 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations, et aux provisions - Charge fonctionnement	700 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	700 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	700 000.00 €	700 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00€		0.00€

Commentaires : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- DECIDE d'approuver les modifications suivantes par chapitre telles que mentionnées ci-dessus.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Néant

Mis en ligne sur le site internet de la Commune le **19 SEP. 2024**

Le secrétaire de séance, Pascal OFFRE	Le Maire, Anne PONIATOWSKI
	